



DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'AIFFRES

Inscriptions scolaires 2010-2011

1 – Inscription administrative obligatoire en Mairie jusqu'au 15 mars 2010
(pour les enfants nés en 2007 et pour les nouveaux arrivants).

Pièces justificatives à fournir :

- livret de famille,
- justificatif de domicile,
- numéro allocataire CAF,
- éventuellement, certificat de radiation de l'école précédente.

2 – Inscription pédagogique auprès des écoles
sur présentation du certificat d'inscription fourni par la Mairie